

CADRE DE VIE

Collecte des déchets verts



de mai à novembre

26
NOV
2020

 [Commune de Guermentes](#) 

 SIETREM

la bonne présentation de vos déchets verts

Maximum autorisé : 1 m³

ACCEPTÉ



Les feuilles, gazon, déchets floraux et de massifs doivent être présentés en sac papier biodégradables ou...



... en bacs et récipients en bon état munis de 2 poignées et n'excédant pas 25 kg.



Les branchages ne doivent pas excéder 1,20 m de longueur, 10 cm de diamètre et 25 kg. Veuillez les présenter en fagot avec un lien type ficelle.



REFUSÉ



Les sacs en plastique, même biodégradables, ne doivent pas être utilisés pour présenter les déchets verts.



Les contenants dédiés aux ordures ménagères, aux emballages et aux verres ne doivent pas être utilisés pour les déchets verts.



Les liens type fil de fer ou ficelle en plastique n'étant pas biodégradables ne doivent pas être utilisés pour les fagots. Les branchages en vrac ne sont pas collectés.

